

CONSEILLER PEDAGOGIQUE

Références : Circulaire n°2015-114 du 21-07-2015 (missions)

Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, Arrêté du 20 décembre 2013 (frais de déplacement)

<p>POSTE</p>	<p>Intitulé du support : CPC Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Conseiller pédagogique à mission départementale à savoir, pour le Var : français, mathématiques, LVER EILE, usage du numérique, éducation musicale, arts plastiques, adjoint à l'IA-DASEN.</p>
<p>MISSIONS</p>	<p>L'action du conseiller pédagogique exerçant en circonscription s'inscrit dans le cadre du programme arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission. Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique et s'exercent dans trois champs d'action articulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, - Formation initiale et continue des enseignants - Mise en œuvre de la politique éducative. <p>Pour les conseillers pédagogiques à mission départementale, les missions sont rattachées au champ disciplinaire ou à une spécificité à l'échelle du département en lien avec le projet académique. Il reçoit une lettre de mission de l'IA-DASEN. Il est coordonné par l'A.DASEN</p>
<p>CADRE D'EXERCICE</p>	<p>Le conseiller pédagogique est totalement déchargé de son service d'enseignement. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires et se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.</p>
<p>COMPETENCES selon le répertoire interministériel des métiers de l'Etat</p>	<p>Postes ouverts aux titulaires d'un CAFIPEMF</p> <p>Connaissances Système éducatif et ses enjeux Missions et programmes de l'école primaire Didactique des domaines enseignés Psychologie et sociologie de l'enfant Ingénierie de la formation Ingénierie pédagogique</p> <p>Compétences opérationnelles Jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision Accompagner, conseiller Identifier et restituer de l'information Travailler en équipe Conduire des entretiens</p> <p>Compétences comportementales Sens de la discrétion et respect de la confidentialité Capacité d'adaptation Sens de l'organisation Capacité de conceptualisation Capacité de conviction Sens relationnel</p>
<p>SPECIFICITE</p>	<p>CPC en circonscription : Poste à profil, soumis à entretien. Les candidats doivent impérativement contacter l'IEN concerné par la vacance du poste pour connaître les spécificités de la mission. La commission émet un avis et propose un classement hors barème à M. L'IA DASEN qui prononce la nomination. CPC à mission départementale : postes à profil, soumis à entretien sur appel à candidatures en fonction des vacances de postes en-dehors du mouvement.</p>
<p>SITUATION ADAMINISTRATIVE</p>	<p>Nomination à titre définitif avec lettre de mission et évaluation à partir du bilan d'activités annuel.</p> <p>Conditions de rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de conseiller pédagogique (2 500€ brut/annuel (taux 01/01/2023) ou 3500 € brut sur 10 mois pour les CPD EPS) - NBI : 27 pts (sauf CPD EPS)